

Date de publication : 12/04/2024 - n° 01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	11

**1. Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2024 du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'Assemblée délibérante pour l'exercice 2024.

**Budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale**

Le budget primitif 2024 s'élève au total à 78 244,66 M€, répartis à raison de 38 313,94 M€ en section de fonctionnement et 39 930,72 M€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 38 313,94€. Elle est caractérisée par la volonté de maîtrise de la dépense publique rendue d'autant plus nécessaire dans ce contexte économique.

### Dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
011. Charges à caractère général	19 442,13€	11 432,24€	-41,20%
012. Charges de personnel	810,00€	950,00€	17,28%
65. Autres charges de gestion courante	20 174,00€	21 365,04€	+5,9%
68. Dotation aux provisions et dépréciations		2 000,00€	
042. OP. D'ordre de transfert entre les sections	2 566,66€	2 566,66€	0.00%
Total	42 992,79€	38 313,94€	-10,88%

Les charges à caractère général (Chapitre 011), regroupant l'ensemble des dépenses courantes du Centre Communal d'Action Sociale nécessaires au fonctionnement des services, représentent 11 432,24€ contre 19 442,13€ en 2023, soit une baisse de 41,20%.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 950,00€, une hausse de 17,28% par rapport à 2023.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 21 365,04€, une augmentation de 5,9% par rapport à 2023. Il regroupe les subventions annuelles de fonctionnement allouées aux associations, les aides et autres secours.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'établissent à 2 566.66€.

### Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
002 - résultat de fonctionnement reporté	5 846,12€	1 781,58€	-69,52%
70 - Produits des services	2 146,67€	1 200,00€	-44,10%
74- Dotations, subventions et participations	35 000,00€	35 000,00€	0,00%
78 - reprise sur amortissements, provisions et dépréciations	00,00€	332,26€	
Total	42 992,79€	38 314,18€	-10,88%

Le chapitre 70 « produits de service » s'élève à 1 200,00€. Ce chapitre est en baisse de 44,10% par rapport aux inscriptions 2023. Ce poste est constitué à 100% par le produit des concessions du cimetière.

Les dotations et participations au chapitre 74 sont estimées à 35 000.00€ issus de la dotation de la Commune, identique à 2023.

### Dépenses et recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Evolution
01-Solde section investissement reporté	31 981,37€	33 364,06€	+4,32%
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	2 566,66€	2 566,66€	0.00%

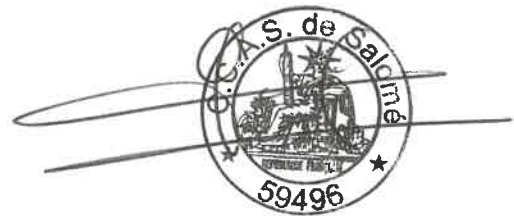
27- Autres immobilisations financières	2 000,00€	4 000,00€	+100%
Total recettes	36 548,03€	39 930,72€	+9,25%
21-Immobilisations corporelles	2 983,97€	1 900,00€	-36,33%
23-immobilisations en cours	31 564,06€	34 030,72€	+7,81%
27- Autres immobilisations financières		4 000,00€	
Total dépenses	36 548,03€	39 930,72€	+9,25%

Les investissements programmés pour l'année 2024 sont l'achat d'électroménager nécessaires aux colis alimentaires, d'équipements informatiques pour les bureaux des locaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Le chapitre 27 - Autres immobilisations financières est abondé à hauteur de 4 000,00€, il est utilisé lorsque le CCAS paie une facture d'un administré avec échéancier de remboursement. La même somme est prévue en recettes d'investissement 2024.

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le 12/04/2024  
Publiée ou notifiée le 12/04/2025  
**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**  
Le Président,



Date de publication : 12/04/2024 - n° 02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	11

## 2. Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation  
Annexe : extrait du CGCT

### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'Etablissement. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année suivante à laquelle il se rapporte, Par cet acte, le Maire-Président, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif 2023 a été voté le 10 avril 2024 par le conseil d'administration du CCAS.

Il peut être consulté sur simple demande à la Direction général des services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du Centre Communal d'Action Sociale. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre Centre Communal d'Action Sociale d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Pour notre CCAS : les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (concessions et redevances funéraires) et la dotation de la commune. Les recettes de fonctionnement 2023 représentent : 21 270,02€ auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs soit 5 846,12 €. Les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et la dotation aux amortissements de primes de remboursement des obligations. Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent : 25 334,56€.

Les principales recettes pour le CCAS : l'excédent de fonctionnement reporté, subvention de la Commune et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (la part des titres de concessions funéraires). Année 2023 : 27 116,14€.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement 2023 :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
011.Dépenses courantes	3 962,35€	002.Excédent reporté	5 846,12€
012.Dépenses de personnel	800,54€	70.Recettes de services	1 270,02€
65.Autres dépenses de gestion courante	17 672,65€	Impôts et taxes	
274.Dépenses financières Intérêts d'emprunts		Dotations et participations	20 000,00€
68. dotations aux provisions et dépréciations	332,36€	Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles	22 767,90€	Total recettes réelles	27 116,14€
Charges - écritures d'ordre entre sections	2 566.66€	Produits - écritures d'ordre entre sections	
Total général	25 334,56€	Total général	27 116,14€

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui

contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien...

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement 2023

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
1641.Remboursement d'emprunts capital	0.00€	1068.Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00€
21.Immobilisations corporelles (travaux divers)	1 183,97€	001.solde d'exécution de la section investissement reporté	31 981,37€
27. Autres immobilisations financières	1 000,00€	27. Autres immobilisations financières	1 000,00€
Charges - écritures d'ordre entre sections	0.00€	040.Produits - écritures d'ordre entre sections	2 566.66€
Total général	2 183,97€	Total général	35 548,03€

Les restes à réaliser à reporter :

- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 0.00€

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat : 0.00€
- du Département : 0.00€

IV. Les données synthétiques du budget - Récapitulation

a) Fonctionnement :

- Recettes : 21 270,02+ excédents antérieurs reportés 5 846,12€  
Soit un total de 27 116,14€
- Dépenses : 25 334,56€

Soit un excédent total de fonctionnement de 1 781,58€

b) Investissement :

- Recettes : 3 566.66€ + excédents antérieurs reportés 31 981,37€  
Soit un total de 35 548,03€
- Dépenses : 2 183,97€

Soit un excédent de clôture global de 35 145,64€ qui sera repris au budget de 2024 sur les deux sections.

Nota bene : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code

général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire  
Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
*Transmise à la Préfecture le* 12/04/2024  
*Publiée ou notifiée le* 12/04/2024  
**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**  
*Le Président,*



Date de publication : 12/04/2024 - n°03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

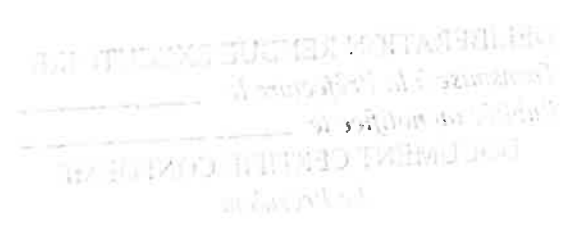
**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	11



### 3. Compte de gestion exercice 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 12/04/2024  
Publiée ou notifiée le 12/04/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

*Le Président,*

Date de publication : 12/04/2024 - n° 04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	10

#### **4. Compte administratif exercice 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121- 31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Murielle Part a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Président, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Murielle Part pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,  
Le compte administratif 2023 peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Fonctionnement	25 334,56 €	21 270,02 €
	Investissement	2 183,97 €	3 566,66 €

REPORT DE L'EXERCICE 2022	Fonctionnement	00,00€	5 846,12€
	Investissement	00,00€	31 981,37€
	Total (réalisations+ reports)	27 518,53 €	62 664,17€

Restes à réaliser à reporter en 2023	Fonctionnement	00,00€	00,00€
	Investissement	00,00€	00,00€
	Total des RAR	00,00€	00,00€

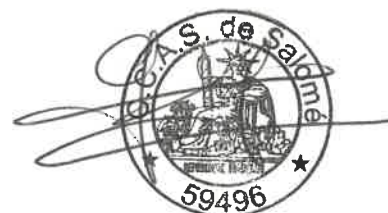
Résultat Cumulé	Fonctionnement	25 334,56€	27 116,14€
	Investissement	2 183,97€	35 548,03€
	Total cumulé	27 518,53 €	62 664,17€

**La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre Canesse  
Maire  
Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 12/09/2024

Publiée ou notifiée le 12/09/2024

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

*Le Président,*

Date de publication : 12/04/2024 - n° 04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	10

#### 4. Compte administratif exercice 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121- 31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121- 14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Murielle Part a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Président, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Murielle Part pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,  
Le compte administratif 2023 peut se résumer de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT DE L'EXERCICE (Mandats et titres)	Fonctionnement	25 334,56 €	21 270,02 €
	Investissement	2 183,97 €	3 566,66 €

REPORT DE L'EXERCICE 2022	Fonctionnement	00,00€	5 846,12€
	Investissement	00,00€	31 981,37€
	Total (réalisations+ reports)	27 518,53 €	62 664,17€

Restes à réaliser à reporter en 2023	Fonctionnement	00,00€	00,00€
	Investissement	00,00€	00,00€
	Total des RAR	00,00€	00,00€

Résultat Cumulé	Fonctionnement	25 334,56€	27 116,14€
	Investissement	2 183,97€	35 548,03€
	Total cumulé	27 518,53 €	62 664,17€

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 12/09/2024

Publiée ou notifiée le 12/09/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Date de publication : 12/04/2024 - n° 05/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice : 16  
Présents : 09  
Procurations : 02  
Pris part au vote : 11

**5. Affectation des résultats 2023 budget CCAS**

Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	- 4 064,54 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	5 846,12 €
<b>Résultats Cumulés</b>	<b>1 781,58 €</b>

Date de publication : 12/04/2024 - n° 06/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents** : Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés** : Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents** : Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance** : Murielle Part

En exercice : 16  
Présents : 09  
Procurations : 02  
Pris part au vote : 11

**6. Budget primitif 2024 - CCAS**

Il est présenté à l'assemblée la proposition de Budget 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

**Section de fonctionnement** : 38 313,94 €

**Section d'investissement** : 39 930,72€

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 12/04/2024

Publiée ou notifiée le 12/04/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président,

Le Président,  
Pierre Canesse  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory





Date de publication : 12/04/2024 - n° 07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	11

### **7. Subventions aux divers organismes**

Il est proposé pour l'année 2024 le versement des subventions aux associations ci-après, ces dernières seront versées courant second trimestre 2024.

Des crédits ont été prévus au budget à hauteur de 1500.00 €.

#### **Pour mémoire proposition de subvention 2023 :**

- Solépi : 200.00€
- Partage en Weppes : 1300.00€

#### **Proposition de subvention 2024 :**

- Solépi : 200.00€
- Partage en Weppes : 1300.00€

**La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre Canesse  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 12/04/2024

Publiée ou notifiée le 12/04/2024

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Président, . . .



Date de publication : 12/04/2024 - n° 08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOMÉ

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice :	16
Présents :	09
Procurations :	02
Pris part au vote :	11

**08. Aide alimentaire diverse**

Il est présenté pour validation le tableau des aides alimentaires pour la période :

Du 24.11.2023 au 31.12.2023 :

- Intermarché : 230,00 €
- Solepi : 120,00 €

Du 01.01.2024 au 28.03.2024 :

- Intermarché : 1 070,00 €
- Solépi : 150,00 €

**La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire  
Pour le président empêché, le premier  
adjoint  
Gauthier Gavory

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 12/04/2024

Publiée ou notifiée le 12/04/2024

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

*Le Président,*



Date de publication : 12/04/2024 - n° 09/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice : 16  
Présents : 09  
Procurations : 02  
Pris part au vote : 11

**9. Aide à la personne**

Il est proposé à l'assemblée de valider le montant mensuel de 1 555,00 € pour 26 bénéficiaires dans le cadre de l'aide à la personne à compter du 11 avril 2024.

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 12/04/2024  
Publiée ou notifiée le 12/04/2024  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président,





Date de publication : 12/04/2024 - n° 10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice : 16  
Présents : 09  
Procurations : 02  
Pris part au vote : 11

**10. Délibération à imputer au compte 623 :**

Il est proposé à l'assemblée la liste des dépenses à imputer au compte 623 - publicités, publications et relations publiques ;

- 1 - Tickets de manège offerts aux enfants lors du marché de Noël
- 2 - Achat des boissons et denrées alimentaires pour la buvette tenue par le CCAS lors du forum des associations
- 3 - Cadeaux - Colis de Noël offerts aux bénéficiaires de l'aide alimentaire
- 4 - Achat de fleurs pour les funérailles ou mariages
- 5 - Toutes les dépenses liées à l'organisation du Téléthon (publicités, décorations, denrées alimentaires, boissons)

La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
**Pierre Canesse**  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 12/04/2024  
Publiée ou notifiée le 12/04/2024  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Président,



Date de publication : 12/04/2024 - n° 11/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SALOME**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-avril à dix-heures trente, le centre communal d'action sociale de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Gauthier Gavory, premier adjoint pour le maire empêché, Pierre Canesse, président, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

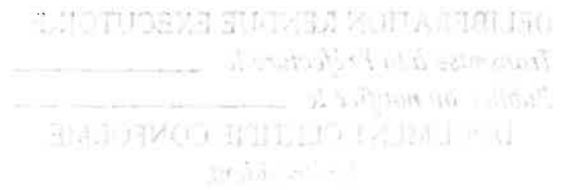
**Présents :** Angélique Lavoisy, Roger Ryelandt, Murielle Part, Lionel Nowara, Marie-Christine Demuer, Christelle Delannoy, Jocelyne Canesse, Isabelle Malsagne, Antoine Bigan,

**Représentés :** Monsieur le maire donne pouvoir à Gauthier Gavory, Yvan Vergoten donne pouvoir à Lionel Nowara.

**Absents :** Philippe Gouverneur, Céline Raoul, Chantal Carbonnel, Arlette Ryelandt, Cynthia Courmont, Yvan Vergotten,

**Secrétaire de séance :** Murielle Part

En exercice : 16  
Présents : 09  
Procurations : 02  
Pris part au vote : 11



**11. Admission des titres en non-valeur**

Le Service de Gestion Comptable d'Armentières nous a adressé une demande d'admission en créances éteintes concernant l'exercice 2020

Pour mémoire, les créances éteintes (compte 6542 M57 abrégé) diffèrent des non-valeurs et concernent des créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. Leur irrécouvrabilité s'impose à la Collectivité et au Comptable public. Elles deviennent une charge définitive qui doit être constatée par l'Assemblée Délibérante et n'apparaîtront plus sur la liste des non-valeurs. Elles relèvent du traitement des dossiers de surendettement et liquidation judiciaire.

Compte tenu de la commission de surendettement des particuliers du Nord, il vous est demandé de bien vouloir admettre en créances éteintes le titre de recette détaillé ci-dessous pour un montant total de **855,04€** :

Année du titre	Date du titre	N° du titre	Nature	Motif de la présentation	Montant	Reste dû
2020	18/08/2020	T 23	Prise en charge facture énergie	Surendettement et effacement de la dette	855,04€	855,04 €
<b>TOTAL</b>					<b>855,04 €</b>	<b>855,04 €</b>



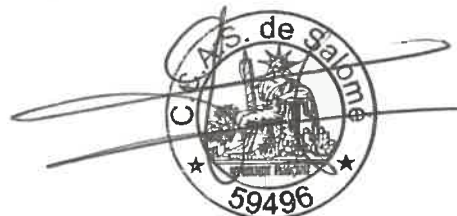
La proposition soumise au vote est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pierre Canesse  
Maire

Pour le président empêché, le premier adjoint  
Gauthier Gavory



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 12/09/2024

Publiée ou notifiée le 12/09/2024

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

*Le Président,*